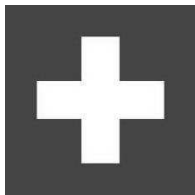




## La Chronique de CORBY



### Fête patriotique

Nous vous invitons toutes et tous à participer à la soirée commémorative de la Fête nationale du 1<sup>er</sup> août qui sera célébrée

**le mardi 1<sup>er</sup> août 2017**



aux alentours de la grande salle.

Dès 19h00, restauration et boissons seront servies, à prix modérés, à la grande salle.

Dès 21h00, se déroulera la partie officielle, autour du feu, qui se terminera par un feu d'artifice.



Pour éviter tout incident et pour que la fête soit réussie jusqu'au bout, nous demandons à chacune et chacun d'observer la plus grande prudence et de prendre toutes les précautions nécessaires lors du lancement de fusées ou autres engins pyrotechniques.

**Le cas échéant, prière de vous conformer aux directives.**

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux lors de cette soirée.

## **Résumé des objets soumis au Conseil général lors de sa séance du 19 juin 2017**

- **Comptes 2016**

Le Conseil général, sous la présidence de M. Philippe Zuppinger, a accepté les comptes de l'année 2016 qui bouclent avec un excédent des revenus de fr. 3'491.03 pour des totaux égaux de fr. 1'741'978.27.

- **Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

Les conseillères et conseillers ont approuvé la gestion de l'année 2016 dont nous communiquons ci-après quelques points.

### **Finances**

Dès 2016, notre taux d'imposition a été descendu à 79 %. Nous constatons que ce changement n'a pas eu de grandes influences sur nos comptes, malgré des investissements importants.

### **Administration**

La nouvelle Municipalité élue en février 2016 est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

M. Daniel Moccand est entré à la Municipalité. M. Fabrice Tanner a été élu syndic.

La Municipalité profite de ce rapport pour remercier vivement son ancien syndic, M. Didier Flaction, pour son travail, son dévouement et son engagement pour notre commune pendant 17 ans. Nous lui souhaitons ainsi qu'à sa famille le meilleur pour l'avenir. MERCI Didier.

### **Police**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2015, un poste de gendarmerie mobile et de proximité sillonne le canton. Il est à disposition des citoyens pour déposer une plainte pénale ou remplir les formulaires pour des objets que l'on aurait trouvés ou perdus. C'est désormais possible dans les communes vaudoises qui ne sont pas dotées d'un poste de police. Il s'agit d'un vrai poste de gendarmerie qui vient rejoindre la trentaine d'autres ouverts dans le canton. Il mobilise deux ou trois gendarmes, l'un à bord pour l'accueil et un ou deux qui patrouilleront, à pied ou à vélo, dans la localité.

Vous avez été avisés de leur premier passage. A l'avenir, vous serez informés de leur halte par avis au pilier public et sur le site Internet de notre commune.

### **Parcs et promenades**

Une zone de détente avec pergola a été aménagée à proximité de la place de jeu.

### **Routes et chemins**

Les travaux de renforcement de la berge de la Menthue, en aval du chemin du Moulin, ont été effectués en août et septembre 2016, dans des conditions idéales.

### **Eclairage**

Depuis les travaux effectués en 2015 sur notre éclairage public, changement des ampoules et réduction nocturne de 50 %, nous ne constatons aucune défaillance ou panne.

### **Forêts**

Une soixantaine de stères de bois de feu ont été achetés par des habitants de notre commune. Quelque 106'668 m<sup>2</sup> de soins culturels et soins aux plantations ont été effectués à différents endroits de la commune. Suite aux travaux de la berge de la Menthue, une nouvelle plantation de différentes espèces permet de stabiliser le bord de la rivière.

### **Cimetière**

Concernant notre columbarium, il était nécessaire, après une sensible mais réelle demande, de l'agrandir.

### **Ecoles**

A fin août 2016, 47 élèves domiciliés à Cronay (11 enfants de plus qu'à la rentrée 2015) ont rejoint les bancs d'école sur les sites de Cronay, Pomy et Cuarny pour le primaire et Yvonand pour le secondaire.

Actuellement, les deux classes du collège de Cronay sont occupées par des élèves de 3-4P et 5-6P.

Lors de la mise en place des nouvelles autorités, le Conseil intercommunal de l'Asiye a élu Mme Françoise Castelner pour représenter les autorités communales (zone Cronay, Cuarny, Pomy, Villars-Epeney) au sein du Conseil d'Etablissement. Ce dernier est composé de 16 membres issus des autorités, des parents, du milieu professionnel et associatif ainsi que du corps enseignant.

La gestion des devoirs surveillés, qui est de la responsabilité des communes, a été confiée à Mme Favre d'Yvonand pour coordonner le travail des surveillants sur les sites d'Yvonand et de Pomy.

### **Petite enfance**

Avec 44 places à la garderie du Château de Sable, 36 places aux Castors installés depuis mi-2016 dans le nouveau bâtiment modulaire et 12 places à Pomy, le réseau Rymaje connaît une stabilité dans le fonctionnement de ses deux structures, bien que le taux d'occupation dépasse 90% de capacité. A l'antenne des Castors de Pomy, une partie des enfants se rendent dans la salle des combles de l'administration communale pour les repas de midi, ce qui permet de doubler les places d'accueil. Cette situation reste provisoire et d'autres alternatives devront être mises en place ces prochaines années pour pouvoir répondre à la demande grandissante de la prise en charge des enfants.

L'accueil familial de jour (mamans de jour) est géré par l'ARAS d'Yverdon (Association régionale de l'action sociale). Une volonté de la politique cantonale se met gentiment en place afin de prévoir des mesures permettant de valoriser et encourager la garde familiale institutionnelle des enfants de 0 à 12 ans.

## **Déchetterie**

Début septembre 2016, des travaux de terrassement ont été entrepris au fond de la déchetterie, sur la place de compost, permettant de retrouver une meilleure accessibilité pour le dépôt des déchets verts.

En 2016, la quantité de déchets produits par notre commune est en légère augmentation, mais reste très stable au vu de l'augmentation de notre population. Nous avons évacué 39 tonnes de papier-carton, 30 tonnes de déchets incinérables, 17 tonnes de verre, 8 tonnes de bois, 7,6 tonnes de matériaux inertes et 5,6 tonnes de ferraille.

- **Arrêté d'imposition 2018**

Les taux d'imposition proposés par la Municipalité pour l'année 2018, sans changement par rapport à l'année 2017, ont été adoptés par le Conseil général. Le taux d'impôt sur le revenu et la fortune est de 79 % de l'impôt cantonal de base.

- **ORPC**

Le Conseil général a adopté les statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois qui regroupe les quatre régions de Grandson, Orbe, la Vallée de Joux et Yverdon. Cette nouvelle association regroupera les 73 communes formant le district Jura-Nord vaudois et aura son siège à Orbe.

- **Règlement du Conseil général**

Les conseillères et conseillers ont adopté le Règlement du Conseil général, règlement rendu nécessaire par la révision de la Loi sur les communes (LC) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013.



## **Conseil général**

**Législature 2016-2021**

**1<sup>er</sup> juillet 2017 - 30 juin 2018**

**Président du Conseil général - 1<sup>er</sup> juillet 2017 - 30 juin 2018**

Zuppinger Philippe

**Vice-président du Conseil général - 1<sup>er</sup> juillet 2017 - 30 juin 2018**

Guidoux Vincent

**Secrétaire du Conseil général - législature 2016-2021**

Glauser Claire-Lise

**Huissier - législature 2016 -2021**

Viquerat Raymond

**Scrutateurs - 1<sup>er</sup> juillet 2017 - 30 juin 2018**

Blind Claire - Viquerat Thierry

**Scrutateurs suppléants - 1<sup>er</sup> juillet 2017 - 30 juin 2018**

Bobst Pierre-Alain - Tanner Pierre-André

**Commission de gestion - 1<sup>er</sup> juillet 2017 - 30 juin 2018**

Castelier Pieyre-Bernard - Viquerat Vanessa - Bron Boris - Schertenleib Denis -

Guidoux Vincent

Suppléante : Carrel Sylvie

**Délégués Association d'amenée d'eau "La Menthue" -**

législature 2016-2021

Chaillot Jacques – Chardonnens Didier

**Déléguée à l'Association scolaire intercommunale**

**d'Yvonand et environs (ASIYE) - législature 2016-2021**

Castelier Françoise

**Délégué suppléant à l'Association scolaire intercommunale d'Yvonand et environs (ASIYE) -**

législature 2016-2021

Schertenleib Denis

**Commission communale de recours - législature 2016-2021**

Flaction Bernard - Plantier Djamilah - Mieville Véronique

Suppléant : Castro Carlos



## Police des constructions

- **Permis de construire délivrés durant l'année 2016**

Brodard Rodrigue,  
Catherine, Anne-Marie;  
Plantier Djamilah et Alain Rue de la Condémine;  
Construction d'une maison villageoise de quatre appartements.

Gondoux Valérie Rue du Grand-Borgeaud;  
Construction d'une villa.

Pellaux Jacques, Yverdon La Crausaz;  
Démolition et reconstruction du hangar à machines ECA 140.

Montagna Aurélie, Duruz  
Anne-Claude et Justine Rue de la Crause;  
Construction d'une villa et démolition du bâtiment ECA 175.

- **Autorisations de travaux accordées durant l'année 2016**

Vitale Salvatore et Corinne Pose d'une marquise le long du balcon.

Meystre Viviane et  
Gilliand Line Réfection du muret bordant la parcelle rue du Château 3 à 5;  
Réfection de la partie en pierre de la façade nord-ouest du  
bâtiment ECA 54.

Tanner Pierre-André Réfection des façades du bâtiment ECA 7.

Schneider Suzanne et  
Jean-Robert Réfection de l'abri à voitures ouvert attenant au bâtiment  
ECA 30.

Viquerat Marc-Antoine Réfection de la toiture du bâtiment ECA 93.

Duruz Blaise Réfection de la toiture du bâtiment ECA 96.

Guidoux Claude Installation de deux tunnels de cultures.

Vitale Salvatore et  
Corinne Aménagement d'une pièce supplémentaire sans modification  
d'ouverture en façade ou en toiture.



## Grilles et bords de route en général

Chaque année, la commune prend soin de balayer les rues du village et de curer et vidanger les grilles des routes.



Les grilles se situant sur les propriétés privées, grilles de chemin d'accès ou de places, doivent également être régulièrement nettoyées et débarrassées des résidus végétaux et du gravier pouvant les obstruer, de manière à ce qu'elles puissent capter les eaux de pluie.

Les bords de route longeant les propriétés devraient également être balayés et débarrassés de tous résidus végétaux pouvant boucher les grilles des canalisations d'eaux claires.

Pareillement, il est d'usage que chaque propriétaire foncier entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins longeant leur domaine.

Merci de contribuer à maintenir en bon état nos chemins et routes.

-----

## Emondage des haies et élagage des arbres



**En application des dispositions légales, la Municipalité rappelle aux propriétaires que les plantations ne doivent pas compromettre la visibilité, ni gêner la circulation.**

En bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

### **Emondage des haies :**

- a) à la limite de la propriété
- b) à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

### **Elagage des arbres :**

- a) au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de propriété

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

## Entretien des terrains - Mauvaises herbes



La municipalité demande et remercie les propriétaires de parcelles de terrains bâtis et non bâtis d'entretenir ces espaces, ceci en regard de l'article 2 de l'arrêté concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture qui stipule que la destruction des plantes nuisibles (chardons, rumex, etc.) est obligatoire sur les terrains agricoles, viticoles, arboricoles, maraîchers, y compris les jardins d'agrément, le bord des routes, les haies et les lisières de forêts, les voies de chemin de fer, les terrains voués à la construction et les gravières. Elle doit avoir lieu avant la formation des graines.

---

## Canicule

### Quelques conseils en cas de grandes chaleurs

- Se reposer, rester au frais, rester chez soi, réduire l'activité physique
- Laisser la chaleur dehors, se rafraîchir  
Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit  
Porter des vêtements clairs, amples et légers  
Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps
- Boire régulièrement, manger léger  
Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique
  
- Protéger les enfants de la chaleur  
Bien aérer les locaux tôt le matin et la nuit  
Privilégier des activités matinales et à l'ombre  
Ne pas exposer les enfants au soleil  
Penser au chapeau, au t-shirt et à la crème solaire  
Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance
- Rafraîchir les enfants avec des douches tièdes ou un linge humide  
Leur offrir de l'eau régulièrement, leur servir des repas rafraîchissants, froids et légers  
Les habiller légèrement
- Prendre grand soin des enfants malades  
Surveiller les signes d'épuisement et de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres  
Consulter un médecin en cas de doute, en particulier lors de diarrhées (attention à la déshydratation rapide)



**Centrale des médecins de garde : 0848 133 133 - Urgences : 144**

## Poste de boursier communal

La commune de Cronay met au concours le poste de

### **Boursier(ère) communal(e) à 20 %**

**Entrée en fonction** : 1<sup>er</sup> janvier 2018

Ce poste vous intéresse? Le cahier des charges peut être demandé à l'administration communale (greffe@cronay.ch).



Pour tous renseignements, M. le Syndic, Fabrice Tanner, est à votre disposition.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier complet (lettre de motivation, curriculum vitae et documents usuels) **jusqu'au 5 août 2017** à :

**Municipalité de Cronay, rue de la Condémine 4, 1406 Cronay**

Il ne sera pas donné suite aux dossiers ne correspondant pas aux critères ou incomplets.

-----



## Bois de feu

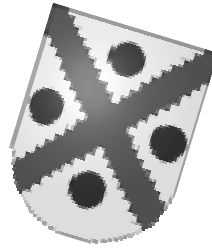
Les personnes qui souhaitent acheter du bois de feu sont priées de s'inscrire auprès de la municipalité au moyen de ce bulletin, jusqu'au 15 novembre 2017.

✂-----

Bois de feu - Quantité désirée : ..... stères en bouts de 4 à 6 mètres

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... Signature : .....



### **Vide-greniers du 8 juillet - un franc succès**

Nous tenons ici à remercier toutes les personnes qui ont contribué à faire de ce vide-greniers un véritable succès.

Nos remerciements chaleureux vont d'abord à Pierre Viquerat qui nous a accueillis avec générosité, à la Municipalité qui a permis l'organisation de cette manifestation, aux exposants pour la diversité des stands et pour leur bonne humeur, et enfin à tous les visiteurs qui par leur présence ont permis la réussite de l'événement. N'oublions pas « Au Gwenn ha du » et Pascale Vadi qui nous ont sustentés avec leurs délicieuses crêpes et galettes et « La Cave d'à Côté » et Jacky Duruz grâce à qui nous avons pu déguster d'excellents vins !

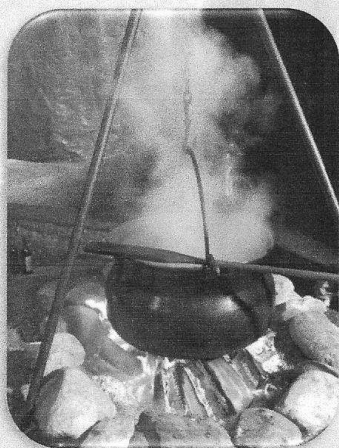
Gageons qu'avec tous ces encouragements, le prochain sera encore mieux !

Pour l'équipe d'organisation,

Brigitte Pignat et Françoise Castelier



# 60<sup>e</sup> Anniversaire



**Paysannes Vaudoises**  
**Valeyres-sous-Ursins et environs**

**Les 29 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017**  
**Grande salle de Cronay**

**Vendredi 29 septembre 2017 dès 18 heures**

**Fabrication de raisinée - Restauration -  
Vacherin au four - Pâtisseries**

*Venez papoter autour du chaudron et réserver votre pot de raisinée*

**Dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017**

**Brunch campagnard - Vente de raisinée - Pâtisseries**

**Atelier enfants**

Brunch campagnard de 10h00 à 14h00

Adultes, fr. 30.--; enfants de 5 à 16 ans,

fr. 1.-- par année d'âge

Sur inscription jusqu'au

mercredi 27 septembre 2017

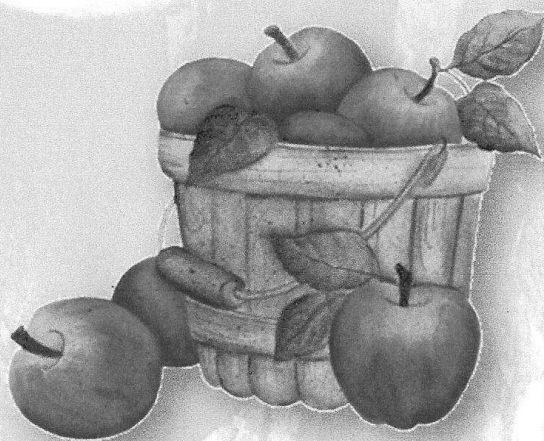
Par courriel à :

[antoinette.viquerat@bluewin.ch](mailto:antoinette.viquerat@bluewin.ch)

Par téléphone à

Antoinette Viquerat 024 433 16 50 ou

Edith Steiner 024 425 76 83



**Tombola artisanale les 2 jours**

### *Soupe à la courge*



Afin de réunir les habitants de notre village qui le désirent pour un moment sympathique, convivial et gustatif, la société de gymnastique féminine de Cronay a décidé de préparer la soupe à la courge.

Le samedi 11 novembre 2017 dès 11h, les dames vous accueilleront à la grande salle du village où vous pourrez vous désaltérer, vous régaler de soupe à la courge et ses accompagnements, ainsi que de divers desserts maison, tout ceci à prix modéré.

En espérant vous rencontrer à cette occasion, nous vous souhaitons d'abord un bel été.

Pour la société  
Martine Flaction



---

### **Calendrier des manifestations**

Mardi 1 <sup>er</sup> août 2017	Fête nationale dès 19h00 à la grande salle
Dimanche 3 septembre 2017	Brunch paroissial à la grande salle de Belmont
Vendredi 8 septembre 2017 et samedi 9 septembre 2017	Tour de Jeunesse
Vendredi 29 septembre 2017 et Dimanche 1er octobre 2017	60ème anniversaire de l'Association des Paysannes Vaudoises (APV) - fabrication de raisinée - restauration Brunch campagnard sur inscription (voir feuillet info)
Samedi 30 septembre 2017	Inauguration du Sentier de la Menthue
Samedi 11 novembre 2017	Soupe à la courge - grande salle
Dimanche 12 novembre 2017	Fête de paroisse à Ependes

---

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous  
un bel été ensoleillé**